

Rapport annuel AOST 2021



Contenu


Avant-propos | Page 3

Abréviations | Page 4


Affaires internes | Page 5

 Chapitre 1


Marché du travail / chômage | Page 7

 Chapitre 2


Observation du marché du travail | Page 9

 Chapitre 3


Surveillance du marché du travail | Page 10

 Chapitre 4


Conditions de travail | Page 12

 Chapitre 5

Politique des étrangers | Page 13

 Chapitre 6

Formation | Page 15

 Chapitre 7

Finances | Page 17

 Chapitre 8

Organisation



Comité

Nicole Hostettler, BS, présidente
Charles de Reyff, FR, vice-président
Beat Bachmann, AIPT
Thomas Buchmann, AG
Hubert Helbling, SZ
Karin Jung, SG
Peter Kalbermatten, VS
Thomas Keller, BL
Bernhard Neidhart, ZG
Daniel Wessner, TG
Cornelia Lüthy, SEM, avec voix consultative
Oliver Schärli, SECO, avec voix consultative



Secrétariat

Alexander Ammon, directeur
Nicole Carrupt, directrice adjointe
Michaela Williner, cheffe de projet
Melanie Studer, assistante de direction



Organe de révision

Heinz Martinelli, GL
Reto Burkhalter, LU



Avant-propos



Chère lectrice, cher lecteur, chers membres de l'AOST, 2021 aura été placée sous le signe de la pandémie, à l'association également.

Cette année encore, nos membres ont été, au même titre que les autorités de la Confédération, un maillon essentiel du soutien public aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi, et ont participé au suivi des répercussions économiques de la pandémie. Une fois de plus, ils ont maintenu le cap tout au long de la crise et répondu aux attentes si diverses des acteurs économiques et politiques locaux. Dans son rôle de pivot, l'AOST a conforté sa place en renforçant les liens de confiance et la solidité des coopérations.

La vie de l'association n'a évidemment pas été épargnée. Nombre de rencontres ont été annulées ou se sont déroulées en visioconférence, comme l'assemblée annuelle. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour réitérer mes remerciements au canton de Fribourg grâce auquel nous avons partagé un magnifique apéritif en ligne. Les changements amorcés l'an dernier se sont poursuivis, avec le départ à la retraite de membres de longue date : malgré les difficultés, nous avons pu leur rendre hommage comme il se doit ; un grand merci à l'association et aux organisateurs. Et bienvenue aux personnes nouvellement nommées à la tête des directions d'office.

Le secrétariat a exercé son rôle d'intermédiaire entre les cantons, la Confédération et les associations. Les délégations du Comité ont repris leurs activités, les organes et les projets, à l'arrêt pour certains en raison de la pandémie, ont été réactivés. L'AOST s'est acquittée de sa mission, comme en témoigne le présent rapport.

Il ne me reste plus qu'à remercier nos membres, les associations, la Confédération et les commissions de l'excellente collaboration, de l'esprit constructif et de la bienveillance qui ont prévalu tout au long de l'exercice 2021. L'AOST mettra tout en œuvre pour défendre, en 2022, les intérêts des structures en charge de l'exécution et trouver des solutions communes, pragmatiques et applicables à tous les domaines qui relèvent de son cœur de métier.

Nicole Hostettler
Présidente

Abréviations

AC	Assurance-chômage
ACC	Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein
ACt	Autorité cantonale du travail
AIPT	Association intercantonale pour la protection des travailleurs
AIS	Agenda Intégration Suisse
AMOSa	Observatoire du marché du travail de Suisse orientale
AP/R	Personnes admises à titre provisoire/réfugiés reconnus
ASM	Association des services cantonaux de migration
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique
CFC	Caisse fédérale de compensation
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CT fédérale	Commission tripartite de la Confédération
FCI	Formation Continue intercantonale
FdB	Formation de base intercantonale
FlaM	Mesures d'accompagnement
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LEI	Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration
LMMT	Logistique des mesures relatives au marché du travail LTN Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
LTr	Loi sur le travail
MMT	Mesures relatives au marché du travail
OASA	Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SE	Supported Employment
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SPE	Service public de l'emploi
STPS	Sécurité au travail et protection de la santé

1. Affaires internes

Les défis n'ont pas manqué en 2021 ; l'AOST et sa nouvelle équipe se sont acquittées de nombreuses tâches ; de nouveaux objectifs ont été fixés. Les flux d'information ont été optimisés et les contacts avec les associations et les autorités fédérales renforcés. Aussi l'AOST a-t-elle pu conforter sa place.



Durant l'exercice sous revue, les activités ont été réalisées à l'enseigne de la « consolidation ». De nombreux travaux et projets ont pu être achevés après les changements de personnel intervenus en 2020. L'AOST fonctionne aujourd'hui avec de nouveaux statuts adoptés à l'unanimité, un règlement d'organisation revu et un nouveau règlement des visas et des signatures. Nous tenons à remercier à ce propos le Comité et Peter Kalbermatten, qui a accompagné tout le processus, tant sur le fond que sur la forme.

Les interactions entre le Comité, les conférences régionales, les délégations et le secrétariat ont été optimisées. Ainsi, l'AOST a pu asseoir sa position grâce à un suivi proactif de l'actualité politique, grâce à des contacts plus étroits avec les associations partenaires et avec les autorités fédérales et grâce à une participation active dans divers organes clés. Les échanges réguliers avec le SECO ont permis de débattre en temps utile des mesures liées au COVID-19 avec les représentants des cantons. L'Antenne cantonale de prévention a elle aussi connu un développement tout à fait satisfaisant. Après plusieurs années de préparation, elle est opérationnelle et rattachée administrativement à l'AOST. À noter l'excellente collaboration avec l'Association inter-cantonale pour la protection des travailleurs (AIPT) et tout le travail d'explication et d'information réalisé au sein de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

Le secrétariat s'est investi dans la formulation des objectifs annuels, en étroite collaboration avec la présidente, avec le Comité et avec les commissions. Le partage et la mise à disposition d'informations fonctionnent beaucoup mieux depuis que les membres et le Comité disposent d'un espace partagé et que le répertoire de l'AOST a été complété. Enfin, l'essai-pilote Supported Employment (mesure 6), conduit depuis le 1^{er} novembre 2021 par le secrétariat, a démarré avec succès le 1^{er} août 2021 ; les formations initiales et continues ont eu lieu dans les délais, avec souplesse et dans le respect du protocole sanitaire.

En plus de faire partie de conférences régionales et de commissions thématiques AOST, plusieurs membres AOST ont siégé au sein de différents organes et groupes de travail :

- Commission tripartite de la Confédération (CT fédérale) : Nicole Hostettler, Nicole Carrupt
- Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage : Nicole Carrupt
- Comité de l'association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé (STPS) : Thomas Keller
- Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CSFT) : Nicole Hostettler
- Caisse fédérale de compensation (CFC) : Daniel Wessner
- Comité de pilotage Accord ORP/LMMT/ACt : Peter Kalbermatten, Peter Näf, Thomas Keller, Martin Bucherer
- Groupe de travail Mesure de l'efficacité : Thomas Keller
- Comité de coordination AIPT-AOST-SECO : Hubert Helbling, Daniel Wessner, Alexander

Ammon

Assemblée générale 2021

L'Assemblée générale de 2020 n'ayant pas pu avoir lieu à Fribourg en raison des contraintes sanitaires, tout le monde espérait s'y retrouver les 6 et 7 mai. Malheureusement, la pandémie en a décidé autrement et il a de nouveau fallu recourir à la visioconférence, ce qui a parfaitement fonctionné. Les affaires statutaires, en particulier la révision des statuts, ont été discutées en ligne. Dans son allocution de bienvenue, Boris Zürcher a remercié les cantons du travail accompli et de l'excellente collaboration. Tout le monde avait reçu des spécialités fribourgeoises et a ainsi partagé un agréable moment de convivialité.

Les membres ont ensuite eu la possibilité de se prononcer par écrit sur les affaires statutaires, tant et si bien que les dossiers et les statuts révisés ont été adoptés à l'unanimité en Assemblée générale extraordinaire du 20 août. Reto Burkhalter, LU, a été élu pour succéder à Markus Wittmann, BL, dans ses fonctions de réviseur.

Mutations

Lors de l'Assemblée plénière organisée le 2 décembre, par MS Teams, la présidente a pris congé avec regret, mais en leur adressant ses meilleurs vœux, de Thomas Keller (BL), de Marc Gilgen (BE) et de Urs Zanitti (UR), tous partis à la retraite. L'AOST leur souhaite plein succès dans la suite de leurs activités. Ils seront remplacés par Isabelle Wyss (BL), Inge Hubacher (BE) et Barbara Muther (UR).

2. Marché du travail / chômage

L'AOST a participé au remaniement de la législation RHT du SECO lancé dans le but de répondre aux impératifs de la situation sanitaire, et en a assuré le suivi en concertation avec ses membres. Parmi les dossiers traités ont aussi figuré l'obligation d'annoncer les postes vacants, la numérisation et les mesures prises en faveur de la main-d'œuvre nationale. En sa qualité de responsable de l'essai-pilote Supported Employment, l'AOST a aussi participé à son lancement, aux côtés du SECO et des cantons.



Obligation d'annoncer les postes vacants

L'obligation d'annoncer les postes vacants est désormais une pratique bien établie pour les employeurs, les demandeurs d'emploi et les autorités d'exécution cantonales. D'ailleurs, le rapport de monitoring 2020 n'a pratiquement pas suscité de remarques, contrairement à celui de l'année précédente. Vers la fin de l'année 2021, il a été communiqué que l'obligation concernerait de nouvelles professions, notamment le personnel de vente en magasin.

L'AOST participera au suivi de l'évaluation des coûts d'exécution faite par le SECO en relayant les besoins des autorités d'exécution cantonales.

Numérisation / stratégie IT

La stratégie informatique 2016-2021 arrivant à échéance, le SECO a consulté l'AOST afin de définir celle de la période 2022-2027, assortie du guide d'entretien. Au fil des rencontres et dans le cadre de la délégation du Comité, l'association a signalé au SECO que les projets stratégiques supposent une discussion technique mais aussi de politique stratégique et qu'elle est disposée à servir d'interlocutrice pour élaborer des positions communes, en complémentarité avec les organes de pilotage. L'objectif est de défendre et de présenter ensemble les futurs projets eAC auprès de la Commission de surveillance AC.

Mesures d'encouragement du potentiel de main-d'œuvre nationale

Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a adopté sept mesures visant à encourager l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale. L'AOST s'investit tout particulièrement dans la réalisation des deux mesures ci-après :

M5 – Mesures supplémentaires relatives à l'intégration au marché du travail pour les demandeurs d'emploi difficiles à placer (programme d'impulsion)

Projets intercantonaux sous-projets 1/2, 3 et 4

À la fin de l'année, 18 cantons avaient déposé 26 projets pour un montant global supérieur à CHF 61 millions ; ils ont tous reçu l'aval du SECO. Grâce à la coopération intercantonale, une demande peut être déposée dans plusieurs cantons. Tandis que l'écho suscité par les sous-projets 1 et 2 « Compétence en matière de conseil pour les demandeurs d'emploi seniors et les personnes difficiles à placer » a été légèrement inférieur aux attentes, plusieurs demandes ont été adressées pour le sous-projet 3 « Coaching ORP ».

L'AOST a assuré le suivi du programme d'impulsion. Le SECO a décidé d'en exclure le sous-projet 4 « Outil en ligne Détermination des sites » pour le rattacher au projet eAC. Compte tenu de la complexité de l'outil, une réalisation dans le cadre du *Job-Room* s'imposait, avec une connexion au système source et aux processus opérationnels existants.

M6 – Accès aux mesures de formation et d'emploi facilité pour les personnes en fin de droits âgées de plus de 50 ans

Essai-pilote Supported Employment (MMT-SE)

Le 1^{er} août a eu lieu le lancement de l'essai-pilote Supported Employment destiné aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans (mesure 6). Le projet permet au groupe cible de bénéficier d'un coach personnel moyennant un premier entretien à titre volontaire. Le coach participe activement à la recherche d'emploi. Si elle aboutit, il accompagne le participant et l'employeur pendant 18 mois au maximum après l'embauche. La personne concernée reste ainsi au bénéfice de la mesure même après l'expiration de son droit aux indemnités journalières.

À partir du second semestre, le monitoring s'est fait dans le cadre d'un espace partagé de l'AOST. Les prestataires SE et les services LMMT des cantons parties prenantes fournissent deux fois par semaine les données requises, lesquelles sont aussi transmises pour évaluation à Ecoplan. L'essai-pilote a également fait l'objet d'une communication sur travail.suisse, assortie d'un film et d'un dépliant et avec la participation de personnes et d'instances clés.

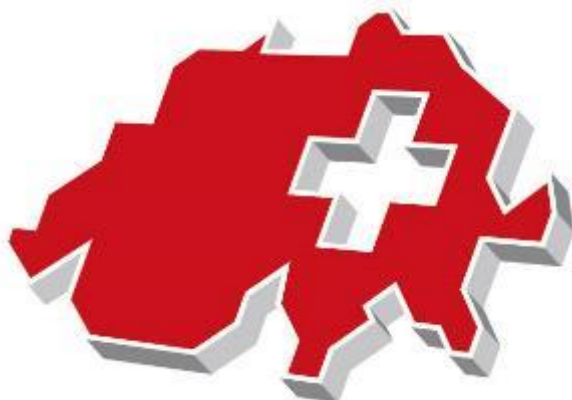
Le 1^{er} novembre, la direction de l'essai-pilote assurée jusqu'ici par le Bureau Morpho a été reprise par l'AOST. La nouvelle responsable est Michaela Williner. Son prédécesseur, Dani Schaufelberger, reste en place à titre de conseiller. À la mi-octobre, près de 1 000 demandeurs d'emploi avaient reçu une invitation, parmi lesquels environ 100 ont participé au programme. Ce taux de 10 % est conforme aux attentes. L'AOST pourra continuer à assurer avec succès la direction de l'essai-pilote à la faveur de séances régulières du groupe de pilotage et de projet et d'échanges en continu avec le SECO, les fournisseurs de SE et les services LMMT.

Projets soumis à consultation / prises de position

- Évaluation, à l'intention du SECO, des retours des cantons sur la procédure sommaire, 20 avril 2021
- Prise de position sur les indicateurs cantonaux de l'obligation d'annonce 2020, 23 avril 2021
- Prise de position, consultation « Directive sur la pandémie 2021/xx » et « Adaptation des Bulletins LACI 2021/yy », 6 décembre 2021

3. Observation du marché du travail

Au-delà de leurs activités et mandats quotidiens, les autorités du marché du travail cherchent à comprendre et à anticiper les mouvements de fond qui traversent ou s'installent sur le marché du travail. Chaque année, les structures d'observation conduisent des enquêtes et des analyses qui permettront ensuite de soutenir de manière scientifique la mise en place de mesures ou la prise de décisions. Ainsi AMOSA et l'ORTE ont rendu en 2021 deux rapports qui font référence.



Travaux menés par AMOSA

L'Observatoire du marché du travail de Suisse orientale (AMOSA) a publié en juin 2021 l'étude relative aux défis et aux chances des demandeurs d'emploi âgés (en allemand « *Herausforderungen und Chancen für ältere Stellensuchende* »), un projet qui a mis en évidence différentes facettes de la thématique. L'analyse était centrée sur les parcours professionnels des demandeurs d'emploi et sur leurs potentiels et déficits, tandis qu'une enquête en ligne a permis d'aborder la thématique

du point de vue des employeurs. Figuraient parmi les éléments passés au crible la pratique de recrutement, les incitations et les contraintes liées à l'embauche des seniors et les enseignements à tirer de la pratique. Autre point de vue, celui des autorités du marché du travail, avec l'examen du rôle que joue l'âge des personnes à la recherche d'un emploi pour la pratique de conseil de l'ORP. Pour plus d'informations sur l'étude : <https://www.amosa.net/projekte/aeltere-stellensuchende.html>.

À l'automne a été lancé un nouveau projet AMOSA, consacré au sujet « Travail 4.0 – The Future of Work », et en particulier à la numérisation considérée comme l'un des principaux moteurs de la transformation structurelle du marché de l'emploi. L'étude se penche essentiellement sur le potentiel d'automatisation de certaines professions et activités, sur la mobilité professionnelle et sur les compétences clés à détenir pour évoluer dans un environnement numérisé. Pour ce qui est des autorités du marché du travail, il s'agit d'estimer l'état d'avancement de la numérisation dans le service public de l'emploi des cantons AMOSA. Les résultats seront publiés fin 2022.

Activité de l'ORTE

L'emploi temporaire occupe une place importante dans la mécanique complexe qui régit le marché du travail et la location de services. Depuis de nombreuses années, l'ORTE apporte un soin tout particulier à l'observation de l'activité développée par les agences de placement telle que le nombre d'heures louées et le nombre d'agences de placement et de travailleurs intérimaires issus tant du marché suisse qu'européen (autorisation >90 jours). Aussi l'observatoire a-t-il procédé à une mise à jour substantielle de son rapport intitulé « Évolution du travail intérimaire/temporaire en Suisse romande ». Il est à souligner qu'après les chiffres records atteints l'année précédente, le nombre d'heures louées par les agences pratiquant la location de services diminue de 9.0 % au niveau suisse et de 13.0 % au niveau romand. Durant l'année 2020, ces agences ont loué 183.7 millions d'heures en Suisse, dont près de 56.1 en Suisse romande. À noter que tous les cantons romands ont connu une baisse du nombre d'heures louées en 2020. Le canton de Vaud a enregistré la plus forte baisse annuelle avec 3.1 millions d'heures louées en moins.

4. Surveillance du marché du travail

Au cours de ses multiples échanges avec le SEM et le SECO, l'AOST n'a eu de cesse de clarifier sa position et a accompagné plusieurs projets. Cela a notamment été le cas lors des deux réunions du pool spécialisé – parmi lesquelles l'assemblée de printemps, organisée par l'AOST. Les membres se sont félicités de la nouvelle interface de la plateforme d'échange de données relatives à l'exécution des FlaM. En outre, la question s'est posée de savoir comment représenter au mieux l'association au sein de la CT fédérale, de la délégation SMT et du pool spécialisé SMT.



Mesures d'accompagnement FlaM

Si les cantons ont parfois dû utiliser leurs ressources différemment, en raison de la situation sanitaire, le mode de calcul prévu par le contrat de prestations du SECO a été respecté. Des discussions ont également eu lieu sur les moyens de l'optimiser.

Pool spécialisé

Alors que le pool spécialisé du 22 avril s'est réuni en ligne, la rencontre du 18 novembre entre les secrétaires CT et les membres du pool spécialisé a eu lieu

présentiel à la Maison des générations à Berne. Elle a principalement porté sur la formation FlaM/LTN ainsi que sur le projet de mise en œuvre de l'optimisation de la procédure d'annonce (phase 1) et de son développement (phase 2).

Paquet mobilité 1

De concert avec les instances concernées (SEM, OFT, etc.), le SECO a élaboré une solution de compromis pour le Paquet mobilité 1 de l'UE et l'a approfondie avec l'AOST en vue d'une consultation publique. Cette solution prévoit que la Suisse conserve ses compétences en matière de contrôles FlaM. Bien que la compétence de contrôle incombant aux cantons dans le domaine des transports routiers transfrontaliers ait été peu exercée jusqu'à présent, en raison de l'interdiction du cabotage, il a été décidé de ne pas reprendre la définition des détachements de travailleurs prévue par la nouvelle directive UE. Cela permettrait de continuer de recourir aux mesures d'accompagnement dans ce domaine. Le projet de mise en œuvre prévoit par ailleurs que la Suisse réponde désormais aux demandes d'assistance administrative déposées par les États membres, une orientation que les cantons saluent. En sa qualité de bureau de liaison central, le SECO réceptionnerait les requêtes des autorités d'autres pays et les transmettrait aux autorités cantonales compétentes. Dans l'ensemble, les demandes d'assistance administrative ne devraient pas être très nombreuses.

Révision LDét (motion Abate)

La motion Abate demande que les entreprises de détachement respectent les conditions salariales minimales prescrites par une loi cantonale. En même temps, il faudrait ancrer une réglementation des conséquences de la non réalisation ou de la réalisation non conforme des tâches d'exécution dans la loi sur les travailleurs détachés et dans la loi sur le travail au noir. L'AOST s'est penchée sur le projet, dans la mesure où celui-ci prévoit d'étendre le champ d'application des salaires cantonaux minimaux aux travailleurs détachés, et ce même si les lois cantonales ne le stipulent pas explicitement. Les appréciations des commissions chargées de l'examen préalable, des cantons et des Chambres fédérales divergent ; l'association continue de suivre le dossier de près.

Projets soumis à consultation / prises de position

- Prise de position sur le rapport de l'Observatoire 2021, 15 février 2021
- Prise de position sur le rapport FlaM 2020, 21 avril 2021
- Prise de position sur le rapport LTN 2020, 21 avril 2021
- Abandon prise de position, questionnaire sur la numérisation et la flexibilisation du marché du travail, 8 novembre 2021

5. Conditions de travail

À la faveur d'une étroite collaboration et d'une coordination avec la CFST, l'AOST et l'AIPT ont réalisé la mise en place de l'antenne de prévention LAA, opérationnelle et rattachée administrativement à l'AOST depuis le 1^{er} octobre. La recherche d'une solution définitive présentant un potentiel de synergie pour le personnel SAFE@WORK a débuté.



Dualisme des lois LTr et LAA

La pandémie a rappelé à tout le monde qu'il n'existe qu'une seule réalité en matière de protection de la santé et de sécurité au travail. Tenant compte de la situation particulière, le Conseil fédéral a assoupli partiellement et temporairement la distinction entre LTr et LAA, et chargé la Suva de s'investir dans l'exécution de la LTr. La CSFT a quant à elle participé au financement des contrôles liés au COVID-19. L'avenir dira si cette expérience sera retenue lors des futures discussions sur le

financement des inspections du travail et si elle débouchera sur une clé de répartition des coûts adaptée entre la Confédération et les cantons.

Mise en place de l'antenne cantonale de prévention LAA

Après les travaux réalisés l'année dernière, la CFST a décidé, le 18 janvier, de mettre en place une antenne de prévention dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance-accidents, l'objectif étant de garantir la coordination entre les organes cantonaux d'exécution et de s'acquitter de tâches horizontales importantes pour les cantons dans le domaine de la sécurité du travail. En engageant René Matter, l'AIPT a pu s'assurer les services d'une personne parfaitement qualifiée pour relever ce défi. Monsieur Matter a travaillé pendant neuf ans comme inspecteur du travail et ingénieur en sécurité dans le canton du Valais. Il a une longue expérience de la sécurité au travail et de la protection de la santé et de l'environnement, et connaît très bien l'exécution cantonale et la prévention. Bilingue, il est membre du groupe Saisie des activités de prévention, et épaulé aussi la présidente de l'AOST.

L'antenne cantonale de prévention est rattachée à l'AIPT sur le plan technique et à l'AOST sur le plan administratif (contrat de prestations). En n'utilisant que les infrastructures AOST, elle reste donc totalement indépendante sur le plan technique.

SAFE@WORK

Rattachée administrativement à la Suva, SAFE@WORK traverse actuellement une période de transition. À l'instar de ce qui s'est fait pour l'antenne de prévention LAA, l'affiliation de SAFE@WORK à l'AIPT, moyennant un rattachement administratif à l'AOST, est en cours d'examen. Une équipe du Comité de l'AIPT a préparé plusieurs options, y compris celle de l'intégration du personnel de SAFE@WORK à la Suva.

Projets soumis à consultation / prises de position

-

6. Politique des étrangers

Le marché du travail demeure sous pression par l'action conjointe de l'accélération de la digitalisation et de la globalisation. Les besoins en main-d'œuvre restent élevés et la situation pandémique ajoutée à cette pression. Si l'espoir d'en sortir se fait jour à l'heure d'écrire ces lignes, sa durée et les transformations qu'elle induit impacteront durablement la politique des étrangers, notamment dans l'utilisation des nouvelles technologies au service des entreprises, des administrés et des autorités. L'AOST poursuit son engagement dans le domaine de la migration pour soutenir l'équilibre du marché du travail et l'engagement de personnels dans les domaines concernés.



Gestion des contingents de main-d'œuvre en provenance d'États tiers

De manière récurrente, certains domaines d'activité, notamment ceux proposant des postes à haute valeur ajoutée, font face à des difficultés pour recruter. Afin d'assurer stabilité et continuité dans l'engagement de la main-d'œuvre, le système des contingents reste un pivot essentiel pour l'économie suisse.

Dans le processus de détermination des contingents, l'AOST et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique CDEP se sont enga-

gées de concert pour que ceux-ci restent inchangés cette année encore, soutenant ainsi l'avis de la grande majorité des cantons. Le Brexit avait fait irruption dans le domaine en 2020, le Royaume-Uni devenant un État tiers aux yeux de la loi suisse. Des contingents séparés pour leurs ressortissants avaient été établis et le choix s'est avéré judicieux, comme l'ont confirmé les autorités d'exécution. Ainsi, suivant la position des cantons, le Conseil fédéral a reconduit tels quels les contingents de main-d'œuvre en provenance d'États tiers et les prestataires de services de l'UE et de l'AELE. Cette décision souligne l'exécution exemplaire du mandat par les cantons, auxquels incombent la gestion finale des contingents. À relever également, la collaboration d'une grande qualité entre la Confédération et les cantons.

Groupe de travail « interruption d'un apprentissage en cours pour les demandeurs d'asile déboutés

À la suite d'une intervention au niveau national concernant la formation professionnelle des demandeurs d'asile déboutés, le Secrétariat d'État aux migrations a souhaité apporter une solution pragmatique et efficiente tant pour les personnes concernées que pour les autorités migratoires. À cet effet, un groupe de travail a été formé et conduit par le SEM. L'AOST s'est activement engagée aux côtés de l'Association des services cantonaux de migration ASM, de la Conférence Suisse des Délégués à l'Intégration (CSDI) et de l'Office de la population (OPOP). Durant les travaux, il est apparu qu'une réponse individualisée était possible, le nombre de cas recensés dans toute la Suisse s'avérant bas. Ainsi, grâce à une réflexion commune, cette problématique impactant une population déjà fragilisée a pu être solutionnée.

Portail EasyGov.swiss pour les entreprises

Lancé en 2017 sous l'impulsion du Conseil fédéral et depuis lors développé sous l'égide du SECO, le guichet unique pour les entreprises a connu en 2021 une phase d'élargissement de son offre. Après une période de consolidation des premiers services en ligne, une nouvelle fonctionnalité permettant aux employeurs d'annoncer les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire a été implémentée. Depuis le début du projet, l'AOST s'implique activement aux côtés du SECO et du SEM, également partie prenante, pour apporter son expertise dans le développement de ce guichet, dont la finalité est de simplifier les démarches administratives pour les employeurs et renforcer les contacts directs entre l'administration et le marché du travail. Le développement de nouveaux services se poursuivront en 2022, avec le concours de l'AOST et des cantons.

Digitalisation

Avec le développement accru des technologies de l'information, la question de la digitalisation des services en lien avec les autorités du marché du travail dans le domaine de la migration s'est posée de manière prégnante. Ainsi, l'AOST s'est-elle approchée de l'ASM en vue d'approfondir ces aspects d'exécution. Il s'agira pour la suite de définir des objectifs pertinents en la matière, tenant compte des besoins des cantons.

Projets soumis à consultation / prises de position

- Prise de position sur la réglementation étrangère du télétravail pour les ressortissants de l'UE/AELE et d'États tiers, 23 avril 2021
- Abandon prise de position, prolongation de l'ordonnance COVID-19 asile : ouverture de la procédure de consultation, 27 avril 2021
- Prise de position, Groupe de travail « Interruption d'un apprentissage en cours pour les demandeurs d'asile déboutés », 27 mai 2021
- Prise de position sur la révision de l'OASA à l'intention de la CDEP, 25 juin 2021
- Abandon prise de position sur la révision des directives LAsi/LEI, Règlements applicables au séjour des requérants d'asile déboutés qui sont encore en formation, 6 juillet 2021
- Abandon prise de position, rapport final du projet de procédure d'approbation liée au réexamen des tâches, 3 septembre 2021
- Prise de position sur modification de la directive LEI, 21 octobre 2021
- Abandon prise de position, approbation et mise en œuvre échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise des règlements (EU) 2021/1150 et (EU) 2021/1152, 3 septembre 2021
- Abandon prise de position sur les ordonnances d'exécution pour la mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, 22 décembre 2021

7. Formation

L'AOST s'engage fortement depuis de nombreuses années dans le développement et l'organisation de formations destinées aux différentes autorités du marché du travail. La survenue de la pandémie en 2020 et sa soudaineté ont donné un coup d'accélérateur au recours et au transfert des formations du « réel » vers le numérique.

2021 a vu ce changement s'ancrer dans les pratiques quotidiennes de transmission du savoir et de l'enseignement à distance.



Les enjeux sont bien évidemment la qualité et la continuité de l'offre pour les apprenants et l'adaptation des contenus et des modes d'enseignement aux supports numériques. Il ne s'agit dès lors plus uniquement d'une transmission de contenus, mais également d'une réflexion en amont sur la pertinence d'un mode d'enseignement par rapport aux thèmes et au public. Cette nouvelle donne complexifie la préparation mais rend aussi l'exercice passionnant et créatif.

Dans ce contexte, l'AOST a ainsi repris et assuré les formations, mais aussi

développé le recours aux outils numériques. Ce dernier point sera un enjeu dans les années à venir. Enfin, le rôle de l'AOST dans le domaine demeure multi-dimensionnel, entre développement, partenariats et organisation.

Cœur de métier – activité de cœur

De longue date l'AOST place au centre de son action la formation des collaborateurs oeuvrant au sein des autorités du marché du travail. Tel un rituel renouvelé d'année en année, le secrétariat organise, gère, évalue et soutient les améliorations et le développement d'une offre « métier » variée et indispensable. De concert avec le SECO, l'AOST s'engage inlassablement pour offrir des cursus de formation adaptés et de qualité, soutenant ainsi les cantons dans leurs tâches d'exécution. Mais sans le concours des cantons, qui détachent des collaborateurs pour assurer cette qualité, le système ne serait pas aussi performant et adapté. Un vif remerciement leur est adressé.

Une nouvelle plateforme de gestion des cours

Un premier pas a été franchi au sein du secrétariat de l'AOST, qui s'est doté d'une plateforme de gestion administrative des cours. Bien connue dans les milieux académiques, Moodle constitue désormais une interface et un lieu virtuel de rencontre dans le cadre des formations portées par l'AOST. Le contexte changeant très rapidement, il se pourrait toutefois que Moodle soit une solution transitoire. L'avenir nous le dira.

Formation pour les cadres

Dispensé pour la 1^{ère} fois en 2019, le cursus de formation dédié aux cadres des services publics de l'emploi a dû être suspendu plus longuement que prévu, les cadres étant fortement sollicités par les aléas de la pandémie. Le pilote avait suscité un très vif intérêt et confirmé la pertinence de cette formation spécifique pour la partie germanophone. La formation est maintenant entrée dans une phase de consolidation et le souhait est de maintenir régularité et continuité de l'offre dans le contexte actuel.

Équivalence

En 2020, la directive relative aux formations reconnues équivalentes selon l'article 119b OACI a été modifiée. Consultée sur le sujet, l'AOST avait adopté une position claire en faveur de la révision et s'était également prononcée sur la définition des formations jugées équivalentes selon ce même article 119b OACI.

2021 a vu la mise en pratique du changement de cadre légal qui a ainsi acté la nouvelle répartition des responsabilités. Le SECO assure la coordination en la matière et est désormais compétent pour rendre des décisions. Toutefois, l'ancien système permettant en amont une analyse

approfondie des requêtes en équivalence a été conservé sous la forme d'un groupe d'experts, composé de personnes issues des quatre régions de la Suisse ainsi que des membres du SECO. L'AOST y participe également, ce groupe ayant comme mandat d'évaluer, d'aider à la prise de décisions et de formuler des recommandations pour les dossiers des conseillers en personnel ne correspondant pas aux exigences de l'article 119b OACI. C'est un parfait exemple de collaboration entre les instances fédérales et les cantons, dont nous nous félicitons.

Formation aux mesures d'accompagnement et travail au noir

Constituée de trois modules et spécifiquement orientée sur la pratique, la formation FlaM /LTn a connu plusieurs tempos dans sa mise en œuvre. En 2021, le secrétariat de l'AOST en partenariat très étroit avec le SECO, a revu certains fondamentaux dans le but d'accélérer le rythme de l'offre. En effet, la demande demeure importante et les retours des personnes ayant suivi le cursus confirment l'importance de pérenniser ce type d'échanges dans le cadre de la formation continue.

Ainsi, la formation a été réorganisée et les cours ont repris en 2021. La pandémie continue de rendre difficile l'enseignement mais l'objectif de renforcement est en passe d'être atteint. Quant au concept de formation bilingue, il demeure un objectif et a été repensé dans le cadre des réflexions de fond. En 2022, il fera l'objet d'une attention et d'une volonté particulières pour sa concrétisation.

Formation en sécurité au travail et protection de la santé

L'AOST est membre fondateur de l'association pour la formation professionnelle supérieure en sécurité et protection de la santé au travail. À ce titre, elle est représentée au sein du comité de l'association pour la formation professionnelle supérieure STPS depuis sa création en 2013. En 2021, l'association STPS s'est engagée sur la voie d'un nouveau défi, celui de créer un examen professionnel supérieur d'expert en sécurité au travail et protection de la santé. L'AOST participe activement au projet par le biais du groupe de travail auprès duquel elle a délégué un expert du terrain, mais aussi par le biais des travaux du comité.

Enjeux et perspectives d'avenir

Le paysage des formations dédiées aux autorités d'exécution pourrait passablement se transformer au cours de prochaines années. Nous savons que la nature des métiers évolue, tout comme les attentes du public et les moyens technologiques. Prenant acte de ces éléments inéluctables, la commission de surveillance a validé en toute fin d'année le principe d'une étude de fond sur l'offre générale de formation, laquelle sera pilotée par le SECO. Si les contours des formations futures ne sont pas encore précisément dessinés, il n'en demeure pas moins que le temps est venu de faire un bilan pour mieux se projeter dans un avenir – qui sera numérique ou ne sera pas. L'AOST s'engagera particulièrement dans ce projet, dès son lancement, afin d'apporter sa vision et son expertise, les enjeux d'une telle transformation pour les cantons étant essentiels.

Formations organisées en 2021

- Formation continue intercantonale : cycle 8-12 (15 participant·es env.chacun)
- Formation de base intercantonale : cycle 84-92 (entre 10 et 15 participant·es chacun)
- Formation initiale ORP/LMMT : cycle 10 (18 participant·es env.)
- Formation ACt : cycle 14 (18 participant·es env.)
- Formation FlaM/LTN : module 1 (16 participant·es)

8. Finances

Comptes de pertes et profits 2021

Produits	Résultats 2021	Budget 2021	Résultats 2020
Cotisations et contributions	986'263.49	721 994.50	856 115.44
Cotisations membres	382'110.00	382 110.00	382 110.00
Subventions de la Confédération	339'884.49	339 884.50	339 884.49
Contributions SECO/SE	207'415.55	-	134 120.95
Administration antenne de prévention	56'853.45		
Activités de formation	393'951.15	261 411.50	121 138.55
Mandats formations et événements	309'951.15	260 000.00	121 138.55
Autres	84'000.00	1 411.50	-
Publications	3'209.17	15 000.00	24 698.78
Publications LACI	3'209.17	15'000.00	24 698.78
Prestations et projets	198'186.26	189 800.00	192 574.82
Gestion AIPT	31'418.20	23 000.00	25 806.55
Produits licence lexALV	166'768.06	166 800.00	166 768.07
Autres gains	8'065.67	3 000.00	6 869.30
Jetons de présence	5'929.39	3 000.00	6 869.30
Autres gains	2'136.28		
Total produits	1'589'675.74	1'191'206.00	1'201'396.69

Comptes de pertes et profits 2021

Charges	Résultats 2021	Budget 2021	Résultats 2020
Formation	201'809.90	158 300.00	103 006.81
Mandats formations et événements	179'673.50	150 800.00	95 506.81
ASGS-CH	7'500.00	7 500.00	7 500.00
Autres frais formation	14'636.40		
Publications	168'227.05	172 854.00	176 112.50
Publications LACI	1'292.05	6 054.00	9 177.50
Charges licence lexALV	166'935.00	166 800.00	166 935.00
Prestations et projets (compensables)		51 000.00	176 112.50
Projet			9 177.50
<i>Supported Employment</i>		51 000.00	166 935.00
Frais de personnel	728'995.75	535 806.70	606 073.70
Salaires	475'036.05	434 005.00	395 419.10
Assurances sociales	78'682.60	86 801.00	61 807.50
Formation et formation continue	4'267.60	10 000.00	4 301.50
Autres	120.00	5 000.00	34 800.00
Prestations tiers/SE	170'889.50	-	109 745.60
Charges d'exploitation	154'009.34	233 000.00	173 964.10
Loyer et charges	39'956.90	45 000.00	41 514.45
Frais d'administration (matériel de bureau, téléphone, etc.)	11'536.25	15 000.00	14 079.55
Comptabilité et conseil	16'645.05	25 000.00	38 109.70
Traduction	28'904.45	25 000.00	26 106.05
Comité	20'004.35	28 000.00	12 770.90
Assemblée annuelle	123.50	5 000.00	4 543.80
Assemblée plénière	7719.46	15 000.00	15 861.25
Marketing et communication		20 000.00	-
Rencontre nationale/organes spécialisés	495.40	20 000.00	4 705.25
Informatique	18'308.03	10 000.00	9 933.40
Frais	3'248.85	10 000.00	4 985.70
Frais SE	225.00		
Événements SE	4'686.55		
Frais divers	2'155.55	15 000.00	1 354.05
Intérêts bancaires	1'647.58	150.00	202.35
Charges d'intérêts	1'551.58		
Banque, CCP	96.00	150.00	202.35
Total charges	1'254'689.62	1 151 110.00	1 059 359.46
DIFFÉRENTIEL (PROFITS / PERTES)	334'986.12	40 096.00	142 037.23

Bilan 2021

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs		
Liquidités	1'754'764.81	1 418 229.37
Caisse	26.25	22.50
Postfinance compte commercial	754'744.56	1 17 827.42
Postfinance e-compte d'épargne		150 243.85
Postfinance compte d'épargne		150 135.60
BEKB compte courante	999'994.00	
Créances	13'106.30	108 898.90
Débiteurs	13'106.30	108 898.90
Stocks	124.20	952.20
Publications (stock)	124.20	952.20
Actifs de régularisation	109'497.19	137 544.30
Actifs de régularisation	109'497.19	137 544.30
Total actifs	1'877'492.50	1 665 624.77
Passifs		
Passifs à court terme	42'406.11	63 086.57
Créanciers	31'360.82	62 808.85
TVA due	11'045.29	277.72
Passifs de régularisation	15'741.17	38 913.10
Passifs de régularisation	15'741.17	38 913.10
Provisions	155'422.60	234 688.60
Mise en œuvre art. 119b OACI		84 000.00
Formation et perfectionnement	111'277.60	111 277.60
Développement de l'association	31'000.00	31 000.00
Vacances/solde d'heures positif	13'145.00	8 411.00
Capital	1'328'936.50	1 186 899.27
Capital	1'328'936.50	1 186 899.27
Compte de pertes et projets	334'986.12	142 037.23
Pertes et profits	334'986.12	142 037.23
Total passifs	1'877'492.50	1 665 624.77



Departement Volkswirtschaft und Inneres
Amt für Wirtschaft und Arbeit
Zwinglistrasse 6
CH-8750 Glarus

Telefon +41 55 646 66 20
E-Mail: awa@gl.ch
www.gl.ch



WAS Wirtschaft Arbeit Soziales
wira Luzern
Bürgestrasse 12 | Postfach | 6002 Luzern | Telefon +41 41 209 00 03
wira@was-luzern.ch | www.was-luzern.ch/wira

Verband Schweizerischer
Arbeitsmarktbehörden VSAA
Präsidentin Nicole Hostettler
Haus der Kantone, Speichergasse 6
3001 Bern

Glarus, 07.03.2022 / MHe

REVISIONSBERICHT ÜBER DIE JAHRESRECHNUNG 2021 DES VSAA

Sehr geehrter Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren

Als Revisionsstelle haben wir am 25. Februar 2022 bei der ch Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit in Bern, die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Verbandes Schweizerischer Arbeitsmarktbehörden (VSAA) für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung sind die Geschäftsleitung und die Geschäftsstelle verantwortlich (Art. 18 Bst. e Statuten), während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Unsere Revision erfolgte im Wesentlichen nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaußsagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstöße nicht Bestandteil dieser Revision.


Aufgrund unserer Prüfung bestätigen wir, dass

- die Buchhaltung sauber und übersichtlich geführt ist;
- die kontrollierten Rechnungsvorgänge als richtig befunden werden;
- Die Eröffnungsbilanz per 1. Januar 2021 korrekt vorgetragen wurde und die Bilanzwerte sowie Erfolgsrechnungspositionen per 31. Dezember 2021 richtig ausgewiesen sind;
- bei einem Ertrag von CHF 1'589'675.74 und einem Aufwand von CHF 1'254'689.62 die Jahresrechnung mit einem Gewinn von CHF 334'986.12 abschliesst;
- das Eigenkapital nach Gewinnvortrag am 31. Dezember 2021 neu CHF 1'663'922.62 beträgt.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

Antrag: Als statutarische Kontrollstelle beantragen wir der Generalversammlung, die vorliegende Jahresrechnung mit einem Ertragsüberschuss von Fr. 334'986.12 zu genehmigen und den verantwortlichen Organen Entlastung zu erteilen.


Heinz Martinelli
Kanton Glarus, AWA, Revisor


Reto Burkhalter
Kanton Luzern, WAS, Revisor